

Le Cap Fréhel : Réserve naturelle d'avenir ?

par Michel DANAIS

Des efforts considérables sont nécessaires pour faire du Cap Fréhel un véritable complexe naturel respecté, éducatif et scientifique.

HISTORIQUE

Depuis que la S.E.P.N.B. est devenue, le 1^{er} juillet 1965, locataire des îlots non cadastrés de la Fauconnière et de l'Amas du Cap, pour les maintenir en réserve ornithologique, complétant ainsi l'arrêté pris le 10 décembre 1962 par les Affaires maritimes de Saint-Servan qui interdisait « la chasse ou la destruction des oiseaux de mer sur le domaine public maritime de Fréhel », le Cap Fréhel a été l'objet de l'attention soutenue des protecteurs de la nature. On aimerait pouvoir en dire autant des collectivités locales ou des organismes officiels. La preuve en ce domaine reste à faire.

Pourtant, parallèlement aux démarches suscitées, la municipalité de Plévenon (maintenant rattaché à Pléhérel pour former Fréhel) et le Conseil Général des Côtes-du-Nord ont obtenu dès le 1^{er} juillet 1967, le classement de la totalité des 400 ha de landes en site protégé au titre de la loi du 2 mai 1930. Des pancartes imposantes datant de cette époque existent encore à la limite de la lande, près des routes d'accès en provenance du Vieux-Bourg et de Plévenon. Un accord tacite entre la commune de Fréhel et le département conduisait à verser annuellement 10 000 F à la commune en échange d'un respect intégrale de la lande...

L'historique du Cap Fréhel depuis cette date sera succinctement résumée :

— 1970 : proposition de A. LUCAS (alors Président de la S.E.P.N.B.) d'aménager le Cap Fréhel en réserve éducative analogue à celle du Cap Sizun (aucune suite officielle).

— 1971 : formation d'un organisme scientifique pluridisciplinaire basé à la Faculté des Sciences de Rennes, le Groupe d'Etude des Landes Armoricaïnes (G.E.L.A.) qui, en liaison avec le programme « Man and Biosphere » de l'U.N.E.S.C.O., et de la F.A.O., choisit la lande de Fréhel comme échantillon d'études spécifiques en raison

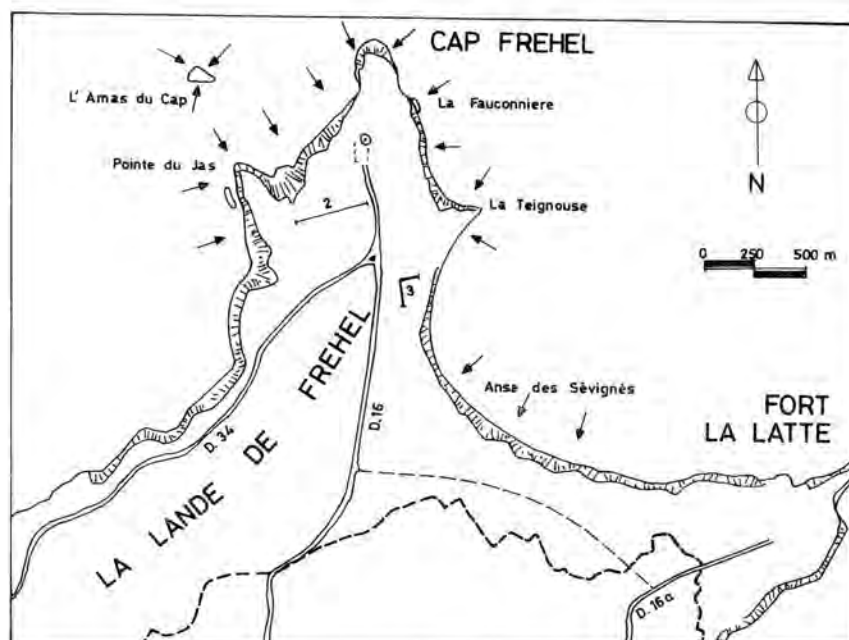


Fig. 1 — Le Cap Fréhel, site classé et réserve ornithologique. En pointillé maigre, de la D 16 à la D 16 a, la route illégale. En pointillé gras, limites du site classé. Les flèches indiquent les zones d'intérêt ornithologique.

TABLEAU I — Différentes unités de végétation reconnues au Cap Fréhel, d'après GLOAGUEN et TOUFFET (modifié).

DOLERITE	Pelouse à Brachypode et Peucedan	Ptéridaie		SAUSSAIE		
		Lande haute à Ajonc d'Europe (+ Ronces) (+ Ajonc de Le Gall)	Lande haute à Ajonc hybride et Bruyère ciliée			
GRES	Pelouse rase à Fétuque (F. capillata)	Lande rase à Ajonc de Le Gall Bruyère cendrée et Callune	Lande mésophile à Ajonc de Le Gall et Bruyère ciliée	Lande humide à Bruyère à 4 angles et Molinie	Lande tourbeuse	Groupements aquatiques de tourbières
		Lande rase à Ajonc de Le Gall et Bruyère cendrée	à fougère à Molinie			
	Pelouses	Landes sèches	Landes mésophiles	Groupements humides	Groupements tourbeux	Groupements aquatiques

de son état satisfaisant et de ses caractéristiques exceptionnelles en Bretagne. Depuis cette époque plusieurs dizaines d'études scientifiques, subventionnées par la D.G.R.S.T., ont été réalisées sur les landes du Cap Fréhel sur tous les plans : écologie générale, pédologie, botanique, zoologie,.... La lande a ainsi acquis le caractère de zone test et de secteur de référence privilégié pour l'avenir.

— 1974 : dépôt d'une demande de construction de route par le Conseil municipal, pour relier le Fort-La-Latte au Cap Fréhel. Refus du département en raison du site d'implantation et du coût.

— 24 avril 1975 : en dépit des avertissements de tous les organismes officiels, la municipalité engage les travaux sur le site classé, sans aucune autorisation. Celle-ci viendra, après coup, justifier ce « coup parti » de manière « provisoire ». Malgré les démarches en justice effectuées depuis par les associations, locales et régionales, malgré l'annulation de l'autorisation ministérielle par le Tribunal administratif en septembre 1976, malgré la condamnation de G. HOURDIN, maire de Fréhel, par la Cour d'Appel de Rennes en octobre 1978, le « provisoire » effectué en 1975 dure toujours. La réserve naturelle n'est toujours qu'une réserve ornithologique limitée aux îlots du Cap Fréhel.

UN ATTRAIT CONFIRME

Le Cap Fréhel est aujourd'hui l'un des sites remarquables les plus fréquentés de la côte nord de Bretagne, durant presque toute l'année, en raison de son paysage d'une beauté incontestable où les falaises roses ruiniformes s'allient au bleu-vert de la mer d'émeraude et aux tons changeants de la lande pour émerveiller le Breton comme le touriste français ou étranger. Mais au-delà de ce site « pittoresque », grandiose même, qui voit défiler chaque année davantage de foules au risque d'en remettre en question l'équilibre (pollution des véhicules à moteur, piétinement intensif des pelouses et landes rases, impact sur les oiseaux), au-delà du succès touristique, il y a l'intérêt réel, non mesurable, de niveau national et même international, d'un complexe littoral encore un peu sauvage.

Les richesses du Cap Fréhel sont liées à son histoire géologique millénaire, à sa végétation de landes et falaises littorales diversifiées, à son avifaune nicheuse de premier plan par ses effectifs et par les espèces représentées.

UN PATRIMOINE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE

Le Cap se situe à la pointe nord d'une formation géologique appelée « Grès de Fréhel », appartenant semble-t-il à la formation des « Vieux Grès Rouges », épais dépôts sédimentaires puissants de plusieurs centaines de mètres dans le secteur, formés vers — 400 millions d'années à la suite de la surrection d'une chaîne de montagne au nord (orogénèse Calédonienne) durant la première moitié de l'ère primaire. Cette sédimentation grossière précède un nouveau cycle orogénique : l'Hercynien, bien représenté dans le reste du Massif armoricain. Le Cap culmine à 70 m d'altitude en

arrière de l'anse des Sévigné, puis s'étend en un plateau mollement ondulé et brusquement entaillé par l'érosion en falaises abruptes, parfois dangereuses, mais toujours spectaculaires. Ces dépôts détritiques, d'origine terrestre et non marine, sont constitués à Fréhel de grès feldspathiques ; les bancs sont subhorizontaux et dépourvus de fossiles ; la couleur rouge est due à des oxydes de fer. Ils sont recoupés selon une direction N.-N.W./S.-S.E. par des filons étroits d'une roche (la dolérite) témoignant d'une activité volcanique apparue en fin d'orogénèse hercynienne.

La morphologie ruiniforme et stratifiée, à faible pendage des bancs, de cette formation géologique confère au Cap ses caractéristiques pédologiques (sol). La topographie variable fait alterner les zones hydromorphes, saturées d'eau temporairement en hiver (pseudogley), ou même inondées en permanence (gley), et parfois réduites à une brusque superposition tourbe/grès, dans les cuvettes situées en partie est du Cap, et les zones indifférenciées à « Ranker », où un maigre horizon humide acide localement érodé ou absent recouvre la roche-mère et s'écroule en caillasse friable sous le piétinement. En opposition à ces deux tendances, l'une humide l'autre sèche, les filons de dolérite déterminent de par la décomposition de la roche-mère, beaucoup plus basique, la formation d'un sol peu acide, assez riche en cations échangeables, fertile : un « sol brun » plus épais. La percolation oblique et le ruissellement de ces sols situés localement en relief par rapport aux zones sur grès provoquent un entraînement d'éléments fins limoneux et de bases sur une bande de transition où les caractères du sol seront intermédiaires entre les rankers humifères sur grès et les sols bruns sur dolérite.

Toute cette variation va contribuer à la physionomie et à la composition floristique de la végétation locale.

UN PATRIMOINE VEGETAL

La beauté de la lande du Cap Fréhel, le mauve de ses bruyères et le jaune vif de ses ajoncs, sont également sous l'étroite dépendance du climat local ; celui-ci est de type océanique tempéré à amplitudes thermiques faibles, les moyennes des températures minimales des mois les plus froids ne descendent pas au-dessous de trois degrés (3° 2), et les moyennes des températures maximales des mois les plus chauds n'étant jamais supérieures à 20°. La hauteur annuelle des précipitations est comprise entre 600 et 700 mm, et les vents du sud-ouest et de nord-ouest dominant. Ils sont chargés d'embruns et maintiennent en permanence toute l'année une forte humidité atmosphérique.

Intégrée à ce complexe climatique et pédologique, la végétation des 400 ha de landes est aussi l'aboutissement d'une évolution millénaire où l'homme a eu très tôt une influence notable. Les analyses polliniques ont mis en évidence pour l'époque préhistorique, la présence de chêne pédonculé, et dans les vallons humides, celle de l'aulne.

L'homme de la préhistoire a utilisé le bois et fait disparaître les fourrés de chênes et d'aulnes, puis il a exploité la tourbe en extrayant des mottes qu'il brûlait. Le pacage des premiers animaux d'élevage a définitivement éliminé toute possibilité de régénération



Le Petit Pingouin (*Alca torda*) espèce en raréfaction en Bretagne, encore représenté par une dizaine de couples au Cap Fréhel.

(Photo Max Jonin)

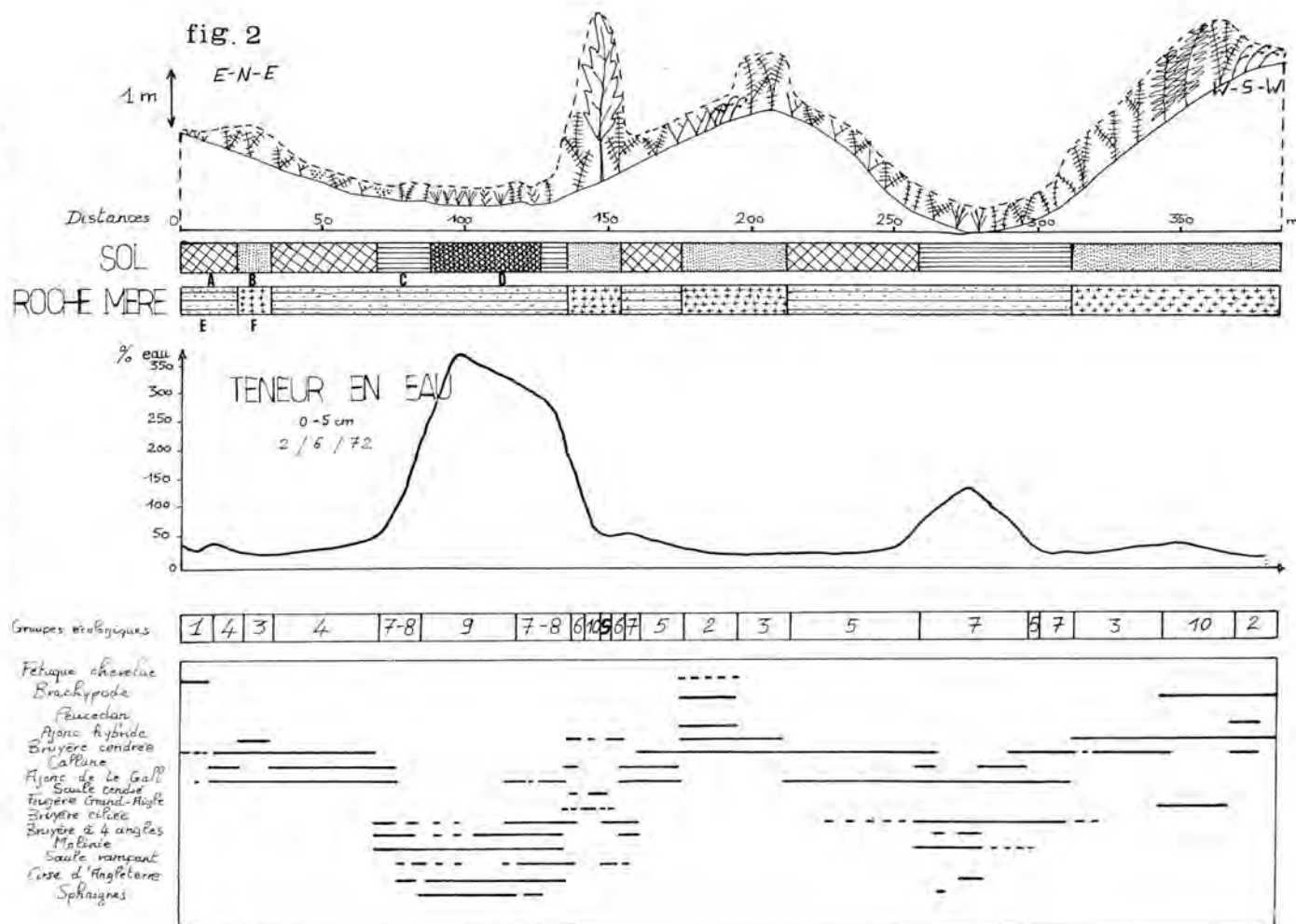
des taillis, provoquant une stabilisation des formations végétales à l'état de landes, qui ne franchiront plus, au cours des millénaires historiques, le pallier où les conditions rudes du littoral les ont bloqué.

Plus de 16 unités de végétation ont été distinguées au sein de ces landes par les phytosociologues de Rennes, chacune correspondant à des conditions localisées et précises de sol, d'exposition, de relief, et auxquelles il faut ajouter les associations typiques de falaises et de zones intertidales (soumises à marée).

Le TABLEAU 1 résume les relations et différences de ces unités de végétation, les figures 2 et 3 présentent deux exemples de profils phytoécologiques montrant la liaison entre végétaux et conditions de milieu. Nous pouvons en illustrer la diversité en quelques lignes :

- 1) En sols acides et peu épais en général situés sur grès, la pelouse rase à Fétuque (*Festuca capillata*) peuple les sommets de promontoires ; lui succèdent dans des zones de moins en moins sèches, au sol de plus en plus épais, la lande sèche rase (40 cm) à ajonc de Le Gall (*Ulex gallii*) et bruyère cendrée (*Erica cinerea*), avec ou sans callune (*Calluna vulgaris*) suivant l'exposition ; la lande mésophile rase à ajonc de Le Gall (*Ulex gallii*) et bruyère ciliée (*Erica ciliaris*) d'environ 40 à 70 cm de haut, qui s'installe sur rankers humides, ou sur sols à pseudogley ou à gley ; la fougère grand aigle (*Pteridium aquilinum*) peut s'ajouter aux espèces

Fig. 2 — Profil écologique en arrière de la pointe du Jas. D'après GIOAGUEN et TOUFRET, 1974 (simplifié). Voir légende ci-contre.



Légende de la figure 2.

Sols : A rankers, B sols bruns, C sols à pseudogley, D sols tourbeux.

Roches-mères : E grès de Fréhel, F dolérite.

Groupes écologiques :

1. — Pelouse rase à Fétuque (*Festuca Capillata*).
 2. — Pelouse (neutrophile) à Brachypode et leucédan officinal.
 3. — Lande sèche haute à ajonc hybride (*Europaeus x Gallii*) et bruyère cendrée.
 4. — Lande sèche rase à ajonc de Le Gall et bruyère cendrée et Callune.
 5. — Lande sèche rase à ajonc de Le Gall et bruyère cendrée.
 6. — Lande mésophile, haute, à ajonc hybride et bruyère ciliée.
 7. — Lande mésophile à ajonc de Le Gall, et bruyère ciliée ou molinie.
 8. — Lande humide à bruyère à 4 angles et molinie.
 9. — Lande tourbeuse.
 10. — Ptéridaie à fougère Grand Aigle.
- S : Saussaie (*Salix atrocinerea*)

dominantes ; la molinie (*Molinia coerulea*) graminée à feuilles vert-glauque en été peut s'y insérer et même dominer sur sols à pseudogley ; la lande humide à bruyère à quatre angles et molinie qui peut évoluer vers la lande tourbeuse à sphaignes ; la lande tourbeuse, limitée aux bas-fonds inondés, où dominent des espèces franchement hydrophiles ou même aquatiques (l'écuelle d'eau, *Hydrocotyle vulgaris*) et où se trouvent aussi des sphaignes (*Sphagnum inundatum*) ; les groupements aquatiques de tourbières caractérisés par la belle linaigrette aux houppes blanches en juillet-août, (*Eriophorum angustifolium*) et par divers végétaux de marais acides ;

2) En sols plus épais, neutres ou peu acides, situés au sommet ou au voisinage des filons de dolérite, d'autres associations végétales remplacent les précédentes : sur les sols les plus secs, ce sera soit une pelouse haute à Brachypode (*Brachypodium pinnatum*), et Peucédan officinal (ombellifère très localisée dans le secteur), soit une lande sèche haute à ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*), avec parfois envahissement de ronces, mais aussi présence d'ajonc de Le Gall et de bruyère cendrée ; dans les dépressions, la lande mésophile haute à ajonc hybride, (*Ulex europaeus x gallii*) et bruyère ciliée qui peut atteindre 2 m de haut ; dans les parties les plus humides, les saules l'emportent (saulaie à *Salix atrocinerea*, *Salix aurita*, *Salix repens*...) constituant le stade préforestier, stade le plus évolué à Fréhel.

Les différents groupements suscités, caractérisés par leurs espèces dominantes, impriment aux landes de Fréhel leur aspect général et leur variation saisonnière : au printemps, l'ajonc d'Europe en fleurs va mêler son jaune criard au bleu des jacinthes sauvage et au premier vert franc des fougères, succédant à l'explosion florale précoce des chatons de saules ; en été, les ajoncs nains (*Ulex hybride* et *U. Gallii*) conserveront cette dominance jaune avant d'être accompagnés, dès fin août, par la somptueuse parure violette des bruyères et de la callune.

Parmi les espèces notables, rappelons la succession classique bruyère cendrée en terrain sec, bruyère ciliée en zone intermédiaire et bruyère à quatre angles en zone humide ; la présence d'une liliacée typique de lande mésophile : *Simethis planifolia*, et des espèces plus rares, la linaigrette, la cirse d'Angleterre, le

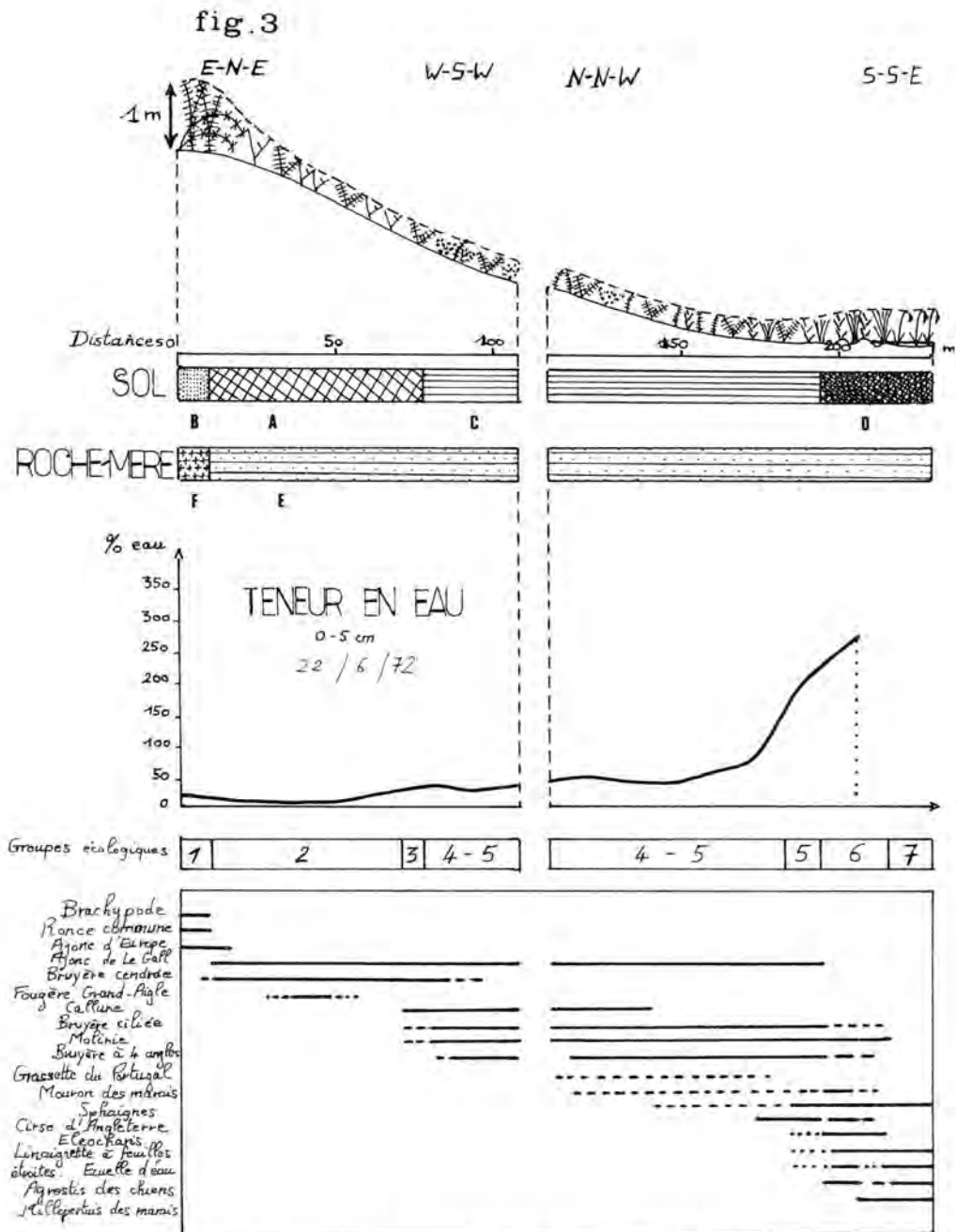


Fig. 3 — Profil écologique situé à l'Est du carrefour du Cap.

Groupes écologiques :

1. — Lande sèche haute à ajonc d'Europe et ronces.
2. — Lande sèche rase à ajonc de Le Gall et bruyère cendrée.
3. — Lande sèche rase à ajonc de Le Gall, bruyère cendrée et callune.
4. — Lande mésophile à ajonc de Le Gall et bruyère ciliée.
5. — Lande humide à bruyère à 4 angles et molinie.
6. — Lande tourbeuse.
7. — Groupements aquatiques de tourbière.

Sols et rocher : voir figure 2.

mouron des marais, la gentiane pneumonanthe, la drosera, la grasette, etc... Signalons aussi quelques touffes de Bruyère à balai, qui atteint ici sa limite Nord, et dont c'est l'unique localité connue sur la côte nord de Bretagne.

Si nous quittons l'épineuse formation des landes pour rejoindre les falaises, d'autres curiosités botaniques dignes d'intérêt se présenteront ; selon l'exposition et la position topographique, chaque micromilieu y déterminera un peuplement végétal caractérisé. En dehors de la végétation littorale classique (Œillets marins, Criste marine, Betterave maritime, Cochléaires...), nous soulignerons l'abondance des jacinthes et des narcisses sauvages, témoins reliques, semble-t-il, d'une présence forestière toute proche il y a quelques centaines de siècles. Enfin deux lichens gris, saxicoles et marins, s'accrochent aux rochers ombragés et froids : les Roccelles, *Roccella fusciformis* et *Roccella phycopsis*, autrefois utilisés pour en tirer un pigment rouge.

Sur les îlots et rochers légèrement pourvus de sol, mais exposés directement aux embruns et aux déjections riches en azote et phosphore des oiseaux de mer, la Grande lavatère (*Lavatera arborea*) et le séneçon cinéraire (*Cineraria maritima*) pointent en touffes plus ou moins denses.

UN PATRIMOINE ANIMAL

1. LA FAUNE DES LANDES

L'ensemble de la végétation décrite permet l'accueil, l'alimentation et le développement d'une faune caractéristique ; les nombreuses études réalisées ont mis en évidence à la fois sa diversité insoupçonnée pour une formation de ce type et sa spécificité. On notera la présence de plusieurs indicateurs biologiques, espèces liées à des conditions bien particulières du milieu : ainsi les orthoptères, répartis en fonction de leurs exigences trophiques et éthologiques, selon la structure de la végétation et son degré d'hygrométrie, et selon la nature du substrat alimentaire recherché (parmi les criquets, *Mecasthetus grossus*, facile à identifier, se trouvera en lande humide ou mésophile, *Chorthippus longicornis* dans les peuplements à Molinie, tandis qu'une autre espèce, *Chorthippus binotatus*, est liée à l'ajonc de Le Gall...). Les carabiques (75 % des coléoptères présents) sont aussi des indicateurs biologiques répandus sur la lande de Fréhel en saison favorable.

Il y a abondance des invertébrés, ces animaux appartenant, selon les cas, à des consommateurs de végétaux (phytophages), à des prédateurs ou à des décomposeurs de débris végétaux ou animaux : la lande, souvent considérée comme un milieu pauvre, peut abriter en fait une faune très diversifiée.

2. LES OISEAUX DU CAP FRÉHEL

Sur le secteur de la lande de Fréhel ont été recensées 39 espèces nicheuses ; les alaudidés (alouettes et apparentés) sont particulièrement bien représentés, ainsi que la Linotte mélodieuse, que l'on rencontre presque automatiquement à chaque détour de sentier, mâle ou femelle, puis les deux, perchés sur une branche

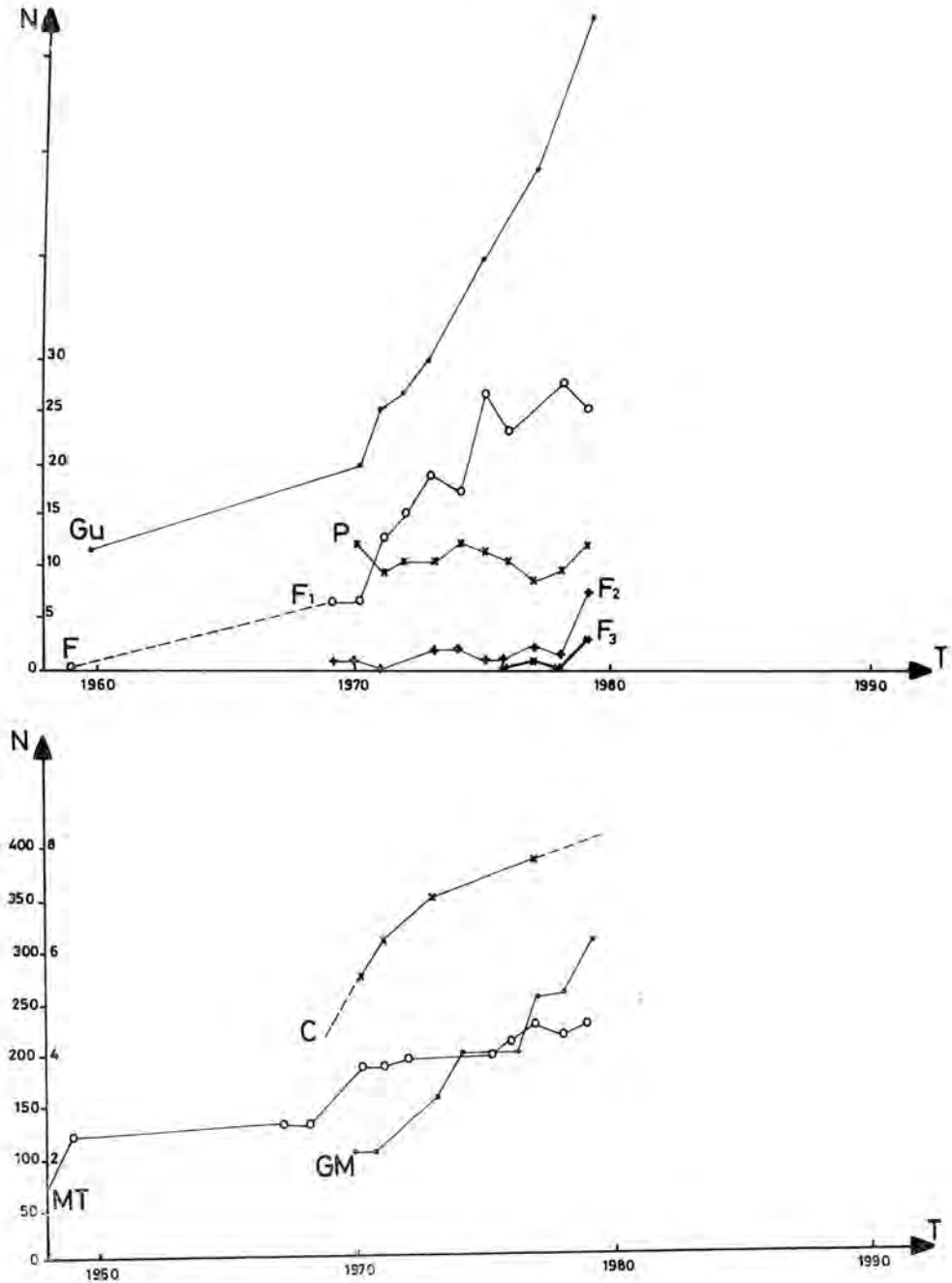


Fig. 4 — Evolution des effectifs d'oiseaux marins nicheurs au Cap Fréhel.
En haut : Alcides (GU : Guillemots, P : Pingouins) et Fulmars (F1 nombre de couples présents, F2 nombre de couples nicheurs, F3 nombre d'éclosions).

En bas : Echelle 0-400 : C : Cormoran huppé, MT : Mouette tridactyle.
 Echelle 0-8 : GM : Goéland marin.



Cormorans huppés sur leur lieux de nidification

(Photo Yves Brien)

d'ajonc ou de prunellier... Parmi les espèces caractéristiques, on notera la présence du Pipit farlouse, du troglodyte, de la Fauvette pitchou, de l'Accenteur mouchet, du Traquet pâtre, du verdier, du bouvreuil : on constate la bonne représentation des granivores. Bien sûr, chaque espèce va préférer l'une ou l'autre des unités de végétation précédemment définies. La Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*), espèce autrefois méridionale qui a depuis envahi graduellement tout le Sud de la Bretagne et une majeure partie du Massif armoricain, est présente dans les fourrés de Fréhel, où elle se signale par ses quelques notes tonitruantes lancées épisodiquement du cœur de la végétation, dès le passage d'un intrus. Enfin un rapace, le Faucon crécerelle, abonde sur la lande où il traque reptiles et rongeurs.

Cependant, l'intérêt ornithologique du Cap Fréhel réside bien entendu dans ses colonies d'oiseaux marins, qui sont à l'origine de la mise en réserve naturelle des îlots et falaises.

Cinq secteurs privilégiés peuvent être distingués sur les 6 km de côte du Cap : la Pointe du Jas, la face occidentale du Cap, la face orientale, la Baie des Sévignés, la Pointe de la Teignouse ; trois îlots accueillent des effectifs importants : l'Amas du Cap, l'îlot du Jas, l'îlot de La Fauconnière.

Le Goéland argenté, le Cormoran huppé, la Mouette tridactyle, sont les trois espèces dominantes et actuellement plus ou moins

en compétition pour les sites de nidification, quoique chacune ait des préférences légèrement différentes.

Le Cap Fréhel est aussi un lieu privilégié de nidification pour les alcidés (Guillemot de troil, Petit pingouin) et c'est une localité en limite d'aire de nidification pour le Pétrel fulmar. Il recèle également quelques couples de Goélands bruns et marins d'Huïtriers pies et un couple de Grand corbeau, ce corvidé lié aux falaises rocheuses bretonnes et, depuis peu, à nouveau en augmentation. Il est à craindre cependant que la fréquentation touristique intense ne nuise au maintien de sa reproduction.

Si l'on observe l'évolution dans le temps des effectifs (fig. 4), l'on constate une progression sensible de presque toutes les espèces, et particulièrement pour le Goéland argenté — mais c'est pour lui un cas général — le Cormoran huppé, la Mouette tridactyle, le Guillemot de troil. Pour ces dernières espèces, l'augmentation est étonnante et signe d'un potentiel d'accueil privilégié du Cap Fréhel, car la Mouette tridactyle et le Guillemot sont en régression partout ailleurs suite à la pollution par les hydrocarbures. Quant au Pétrel fulmar lui aussi semble lentement augmenter en nombre d'individus présents, de couples nicheurs et d'éclosions réussies. Seul le Petit pingouin ne progresse pas, mais le seul maintien des effectifs malgré les fluctuations annuelles est déjà positif par rapport à la chute de ses populations sur la quasi-totalité des autres sites de nidification en Bretagne.

Le Cap Fréhel apparaît ainsi comme :

- une des plus importantes colonies bretonnes de Cormoran huppé ;
- un secteur privilégié d'accueil pour deux alcidés : guillemot et Pingouin torda ;
- un point extrême de nidification du Pétrel fulmar ;
- un lieu de croissance constante des populations de Mouette tridactyle, de guillemot et de Pétrel.

En bref, une réserve en dynamique positive confirmée, contrastant avec la baisse des effectifs assez générale sur l'ensemble des réserves armoricaines. Ces différents atouts lui confèrent un statut remarquable et impliquent une vigilance accrue face à toutes les menaces de dégradation, qu'elles viennent de la terre ou de la mer.

Patrimoine naturel d'intérêts scientifique, biologique, esthétique, inestimables, le Cap Fréhel constitue actuellement un site international dont la valeur mérite la plus grande attention. Notre responsabilité vis-à-vis de sa préservation croît à mesure que se maintiennent et même s'accroissent, au milieu des destructions de toute nature infligées par la civilisation à notre environnement, les effectifs des populations d'oiseaux nicheurs ; elle croît aussi en fonction du maintien de 400 ha de landes malgré toutes les pressions existantes. Les dangers de l'hyperfréquentation devront très vite être conjurés si l'on ne veut pas voir demain s'étioler les résultats d'une protection maintenue *contre vents et marées*.